# Projet de construction d'une école primaire à L'Île-des-Sœurs

Mémoire de Philippe Tremblay

## Présentations



# La question

• Où sera construite la 3<sup>ième</sup> école?

#### Le besoin

"Donc disons qu'on peut se rendre — quand madame posait la question — avec la 3-18, on peut se rendre à peu près jusqu'à — sous toutes réserves, c'est des prévisions — mais jusqu'à l'année scolaire 2020-2021."

M. Yves Sylvain

Transcription de la séance de la soirée du 17 juin 2013,
 Mackay Morin Maynard et associés

#### La solution

"...II (le maire) a réaffirmé qu'une petite portion du parc de la Fontaine (moins de 10%) est le seul site convenable pour construire la nouvelle école primaire. Il a aussi soutenu que des études sérieuses démontraient qu'aucun des autres sites suggérés, à L'Île-des-Sœurs, ne répond aux critères d'aménagement de l'école, soit parce qu'ils sont trop petits, soit parce qu'ils sont contaminés ou soit parce qu'ils appartiennent à des propriétaires du secteur privé "

 Conseil d'arrondissement du mardi 6 septembre 2011, discours de l'ex-maire M. Claude Trudel, tiré du Magazine de L'Île-des-Sœurs, le 14 septembre 2011.

# La réponse

• Où sera construite la 3<sup>ième</sup> école?

# Dans le parc de la Fontaine

# L'enjeu

 Si vous approuvez le projet de l'école dans le triangle

Les espaces verts du parc de la Fontaine vont être progressivement grugés au profit de l'agrandissement de cette école

### L'école de marcheurs

"...mais cette école-là va être à peu près à 100 % une école de marcheurs ou de vélos. C'est la réalité..."

M. Yves Sylvain

Transcription de la séance de la soirée du 17 juin 2013,
 Mackay Morin Maynard et associés

### L'école de marcheurs

- Les calculs de déplacement par auto
  - -CIMA+<sup>1</sup> dit que **22**% des écoliers vont arriver en auto
  - L'APRIDS<sup>2</sup> calcule que plus de 40% des écoliers vont utiliser l'auto

- 1. Accessibilité à la nouvelle école primaire sur L'Île-des-Sœurs Complément d'analyse, CIMA+, le 11 juin 2013, document sur le site de l'OCPM
- 2. Mémoire du comité voirie, sécurité et propreté de l'APRIDS

#### L'école de marcheurs

- Il faut donc comprendre que pour la Commission scolaire, '100% marcheur' veut dire une économie reliée à l'absence de service de transport par autobus.
- Il y a d'autres économies à l'horizon...





# Le parc-école

"...et comme disait monsieur Malette, on espère conjointement développer un projet de parc-école à un moment donné qui sera peut-être dans le parc, mais accessible aux enfants et qui réglera les problèmes de vétusté et d'autres éléments. »

M. Yves Sylvain

 Transcription de la séance de la soirée du 18 juin 2013, Mackay Morin Maynard et associés

# Le parc-école

- Déjà la Commission scolaire et les supporters du projet planifient le développement du parc de la Fontaine
- Pourtant, aucun document officiel et soumis à L'OCPM dans le cadre du présent projet n'offre les détails de ce développement.
- L'enjeu est plus grand que le triangle.

## Le parc-école

- Au début, il sera question des aires de jeux
- On a déjà parlé hier soir d'augmenter la capacité de stationnement
- Ensuite, on parlera d'une nouvelle cour, pavée et clôturée, pour pallier au manque d'espace dans la cour dans le triangle
- Et finalement, en 2020..

# Surprise!

- Il manque de place, l'école est pleine!
- Les parents se mobilisent
- L'arrondissement réagit, et
  - Propose un agrandissement dans le parc de la Fontaine, puisque:
    - C'est plus facile d'agrandir que de lancer un nouveau chantier, l'école du parc Elgar en témoigne
    - Nul autre endroit à L'Île-des-Sœurs n'est apte à recevoir une école¹.
- 1. Sites potentiels pour l'implantation d'une deuxième école primaire à l'Île des Soeurs, document sur le site de l'OCPM.

# L'arrondissement et les opposants

"Moi je dis: honte aux gens qui s'opposent au projet de construction de la 2<sup>ième</sup> école à L'Îledes-Sœurs. Parce que selon moi ce n'est rien de plus que le syndrome **NIMBY**, le syndrome pas dans ma cour<sup>1</sup> "

M. Alain Tassé

 Extrait du conseil de ville municipal, le 28 mai 2013, <a href="http://webtv.coop/video/--Assembl%25C3%25A9e-du-conseil-municipal-de-Montr%25C3%25A9al%252C-28-mai-2013-Avis-de-motion/">http://webtv.coop/video/--Assembl%25C3%25A9e-du-conseil-municipal-de-Montr%25C3%25A9al%252C-28-mai-2013-Avis-de-motion/</a>
 <a href="https://www.sciencestrates.com/">117dbd42c2bb31332d7fbfe5e8e9c483</a>

### L'article 89 'protège' le parc de la Fontaine

#### M. MARIO LANGLOIS:

"La mairesse Ginette Marotte m'a promis à de nombreuses reprises depuis le 21 février 2013, tant en privé qu'en public, que le projet serait assorti d'une servitude de non-agrandissement et de non-empiètement avec une clause de responsabilité solidaire entre l'arrondissement de Verdun et la commission scolaire »

#### **M. BENOÎT MALLETTE:**

« En fait, cette promesse-là s'est concrétisée pas via une servitude mais via l'article 89, donc le règlement qui fait l'objet de la consultation ce soir, où est-ce qu'est limité le gabarit de l'école, donc la capacité."

Transcription de la séance de la soirée du 17 juin 2013, Mackay Morin Maynard et associés

#### Sommaire

- L'école proposée ne suffira pas aux besoins futurs de L'Île-des-Sœurs
- L'arrondissement maintient qu'aucun autre site que le parc de la Fontaine n'est apte à recevoir une école
- La Commission scolaire et l'arrondissement prévoient déjà le développement du parc
- Malgré les promesses, aucune garantie de nonagrandissement ne sera fournie
- Le développement du parc de la Fontaine offre des avantages d'ordre financier à l'arrondissement Verdun et à la Commission scolaire

#### Conclusion

- La 3<sup>ième</sup> école primaire à L'Île-des-Sœurs sera dans le parc de la Fontaine
  - Si vous approuvez le projet de l'école dans le triangle:
  - Vous ouvrez la porte au développement du parc au complet
  - Vous dites à Verdun que c'est acceptable de ne pas planifier

#### La rue Levert





Coût d'acquisition de l'ordre de 6,5 M\$ représentant la valeur du terrain sur le marché libre et non la valeur au rôle foncier.

Ajouter à cela le profit anticipé par le promoteur.

- Inquiétude quant à la sécurité des élèves de la part de la CSMB.
- Problème de circulation à anticiper
- Superficie supérieure au triangle
  - 81,000 pi<sup>2</sup> vs 53,000 pi<sup>2</sup>
- Zonage institutionnel
- Sites potentiels pour l'implantation d'une deuxième école primaire à l'Île des Soeurs, document sur le site de l'OCPM.